

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 février 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-02-023

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 12 janvier et du 26 janvier 2009;
4. Plan général – Christian Léveillé;
5. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 250 614,02 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2009;
8. Proclamation du mois du cœur 2009;
9. Dépôt du projet de règlement numéro 09-110 concernant le traitement des élus municipaux;
10. Signature de l'entente avec la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
11. Demandes de commandite :
  - a) Club de l'amitié;
  - b) Centre de la Petite Enfance Bout d'Chou;
12. Questions diverses :
  - a) Voie Ferrée – 1<sup>re</sup> Rue;
  - b) Matières résiduelles;
  - c) Augmentation de la marge de crédit;
13. Période de questions;
14. Information du directeur général;
15. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 4, 12a, 12b) et 14 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

2009-02-024

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 JANVIER 2009 ET DU 26 JANVIER 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des séances du 12 janvier 2009 et du 26 janvier 2009 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2009-02-025

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 250 614,02 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Les contribuables présents demandent des informations concernant les matières résiduelles.

7. **Correspondance reçue et envoyée de janvier 2009**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de janvier 2009.

2009-02-026

8. **PROCLAMATION DU MOIS DU CŒUR 2009**

Attendu que la Ville de Macamic affiche son cœur!

Attendu que par ce geste elle démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens. On estime qu'à toutes les 30 minutes, un québécois ou une québécoise meurent des suites d'une maladie cardiovasculaire.

Attendu que forte de l'engagement de ses donateurs, de ses bénévoles et des ses employés, la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux.

Attendu que par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic proclame **Février, mois du cœur** et encourage les conseillers et conseillères et toute la population à afficher son cœur.

Adoptée à l'unanimité.

**2009-02-027**            9.    **Dépôt du projet de règlement No 09-110 concernant le traitement des élus**

La conseillère Dianne Duchesne dépose le projet du règlement No 09-110 concernant le traitement des élus.

**2009-02-028**            10.   **SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard à signer pour et au nom de la ville l'entente de service avec la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest .

Adoptée à l'unanimité.

11.    **Demandes de commandite :**

**2009-02-029**            a)    **CLUB DE L'AMITIÉ**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU' :    Un montant de 100 \$ soit versé pour notre appui financier pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

**2009-02-030**            b)    **CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BOUT D'CHOU**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé pour notre appui financier pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Questions diverses**

2009-02-031

c) **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et majoritairement résolu :

QUE : La marge de crédit sur le folio 6790 soit augmentée de 600 000 \$.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, les documents nécessaires à l'exécution de cette transaction.

Adoptée à la majorité.

VOTE : 4 POUR  
1 CONTRE (Le conseiller Daniel Paquette)

16. **Période de questions**

Les contribuables désirent des informations concernant différents dossiers de la municipalité.

2009-02-032

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 23 février 2009. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire